

## Règlement du concours SwissSkills 2025

### 1. Situation de départ

Les SwissSkills offrent une plate-forme unique aux jeunes pour démontrer leurs compétences dans différents métiers. Le règlement de la compétition vise à clarifier toutes les éventualités en amont et lors des championnats des métiers et sert de complément aux conditions générales de vente de Coiffure Suisse. Il se base sur les Competition Rules de WorldSkills International ainsi que sur les expériences des experts et des associations professionnelles de SwissSkills.

### 2. Avant le championnat des métiers

- L'âge maximum pour participer aux SwissSkills est de 25 ans.
- Aucun diplôme (CFC) n'est exigé pour participer aux SwissSkills.
- Une participation multiple aux SwissSkills est possible à condition que le nombre maximum de participants soit atteint. L'âge ne doit pas dépasser 25 ans lors de chaque participation aux SwissSkills.
- Toutes les personnes domiciliées en Suisse ou résidant à l'étranger et ayant leur lieu d'apprentissage et de travail en Suisse sont admises.
- Lors de la conception de l'équipe d'experts, la répartition par région/canton est prise en compte.
- En cas de qualification pour les SwissSkills, Coiffure Suisse envoie des têtes d'entraînement conformément au règlement (tâches SwissSkills) gratuitement.
- L'inscription est obligatoire. Si la candidature est retenue et que les participants sont inscrits au SwissSkills, les coûts des têtes d'entraînement seront facturés en cas de retrait.
- En s'inscrivant, les participants donnent leur accord pour que leurs données personnelles soient enregistrées et traitées électroniquement dans le cadre des SwissSkills. Toute transmission à des tiers est expressément exclue.
- En acceptant et en signant les conditions de participation, les participants cèdent également à Coiffure Suisse tous les droits d'utilisation des photos envoyées. Toutes les photos, vidéos ou autres supports visuels créés dans le cadre de la participation au concours (par exemple de la coiffure, du modèle ou du processus de travail) ne peuvent être utilisés personnellement, publiés ou partagés sur les médias sociaux par les participants qu'après la clôture officielle du concours et la proclamation des gagnants.
- En s'inscrivant, les participants acceptent que Coiffure Suisse puisse utiliser l'ensemble de leurs données personnelles. Prendre des photos et des vidéos de soi-même et des œuvres en rapport avec les SwissSkills et de les utiliser à des fins publicitaires sans restriction de temps ni de contenu.
- Il n'existe aucun droit de tiers sur le matériel soumis.
- Les photos et les dossiers de candidature envoyés ne seront pas retournés.
- Le concours vise à mettre en avant la créativité et le savoir-faire artisanal. Les messages politiques, quelle que soit leur orientation, ne doivent pas être utilisés dans la création de la coiffure ou de la couleur.
- En s'inscrivant au concours, les participants se déclarent d'accord pour, sous leur propre responsabilité de travailler et d'effectuer tous les travaux sans l'aide de tiers.
- L'évaluation des candidatures se fait sur la base des points mentionnés dans les critères d'évaluation. Tout recours juridique est exclu.
- Les candidatures reçues après la date limite ne seront pas prises en compte !
- En cas de changement de dernière minute, Coiffure Suisse n'assume aucun frais.
- Les membres de l'équipe nationale de Coiffure Suisse sont exclus du concours.

### 3. Lors du championnat des métiers

- Les tâches des journées de qualification et de la journée finale sont présentées de manière transparente en 3 langues (D, F, I) sur le site web et par voie d'affichage sur place.
- Les listes d'infrastructures, les détails sur les appareils ainsi que les consignes sur l'équipement personnel, etc. sont communiquées aux participants dans un mailing personnel.
- Les emplois sur place sont distribués de manière aléatoire.
- Les participants disposent de 15 minutes pour installer leur poste de travail.
- Les participants reçoivent de la part de la personne responsable de la sécurité des informations sur le travail et la formation, sécurité au travail, la protection de la santé et la protection contre les incendies sur place.
- Les différents rôles sur place (expert / expert en chef / shopmaster / skills advisor, etc.) sont clairs et attribués de manière transparente.
- Le chef du jury briefe les participants sur le déroulement de la journée et les tâches de la compétition, le jour des qualifications et de la finale.
- Il existe un horaire transparent avec des pauses, des déjeuners, etc. qui est affiché sur place.
- La participation aux journées de compétition des SwissSkills est obligatoire. Annulations, empêchements en raison d'une maladie ou d'un accident ne sont acceptés que sur présentation d'un certificat médical ou d'un rapport de police.
- Une disqualification peut avoir lieu si certains points ne sont pas respectés, comme par exemple
  - **Non-respect du temps imparti** : si le participant dépasse le temps fixé, il peut être disqualifié.
  - **Utilisation de produits ou d'outils non autorisés** : si le participant utilise des moyens ou des appareils non autorisés, il peut enfreindre le règlement.
  - **Travail incomplet** : lorsque la coiffure/la tâche n'a pas été présentée/complétée entièrement.
  - **Un comportement non professionnel** : Il s'agit notamment d'un comportement inapproprié tel qu'un manque de respect envers le modèle, les juges ou les autres participants. Le non-respect des règles de sécurité peut également entraîner une disqualification.
- La présence de tous les participants est obligatoire le jour de la finale pour la proclamation des résultats et la remise des prix le soir. Tous les participants acceptent que des photos soient prises pendant toute la durée de la manifestation et que leur nom soit mentionné lors de la proclamation des résultats.
- Les infractions aux règles et les décisions en fonction de leur gravité sont prises par le jury sous sa propre responsabilité et doivent être acceptées dans leur intégralité par tous les participants.

### 4. Après le championnat des métiers/résultats

- Le classement des places résulte de l'attribution des points par le jury après chaque épreuve. Les points sont transférés dans le système CIS à la fin de la journée de qualification.
- Le jury professionnel est responsable de l'attribution des points sous sa propre responsabilité avec la personne responsable du CIS. Celle-ci doit être acceptée dans son intégralité par tous les participants. Il n'y a aucun droit de regard ou de recours.